

Le rôle de la déléguée ou du délégué en animation culturelle à l'école élémentaire

L'objectif principal du Conseil dans ce dossier est de promouvoir et intégrer la culture francophone dans la vie scolaire des écoles.

À chaque rentrée, toutes les écoles sont invitées à identifier un (ou plus) membre de son personnel pour agir à titre de délégué.e en animation culturelle à l'élémentaire (ACE). Il est fortement recommandé de former un comité en animation culturelle au niveau de l'équipe-école. L'animation culturelle relève de tous les intervenants dans une école. En plus de favoriser la réussite scolaire, la mission de l'école de langue française en milieu minoritaire est de **protéger, valoriser et transmettre** la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert.

Rôle et représentation

La ou le délégué ACE fait partie du Réseau des ACE. Ce réseau d'appui (principalement virtuel), est un carrefour de communications, de consultations et de réseautage entre les écoles. Elles ou ils collaborent, coordonnent et co-planifient (au besoin) l'animation culturelle de leur communauté scolaire.

De plus, voici quelques responsabilités de base afin de bien vivre ce rôle et nous appuyer dans les initiatives en lien avec la construction identitaire:

COMMUNICATION: Le ou la déléguée doit partager les informations reçues à la direction et aux membres du personnel (n'oubliez pas vos concierges et vos secrétaires). C'est à cette personne de transférer les courriels et les ressources provenant de nos communications et peut demander qu'on lui réserve quelques minutes à chaque rencontre du personnel pour aborder des sujets liés à l'animation culturelle. Elle peut aussi proposer des initiatives à son équipe-école.

REPRÉSENTATION: La personne déléguée représente son école pour le dossier de l'animation culturelle. Cette personne participe aux forums de discussions, aux consultations ainsi qu'aux rencontres de réseautage entre les écoles.

PARTICIPATION: Le ou la déléguée est encouragée à appuyer son école dans la planification et/ou la coordination des activités culturelles selon [un calendrier annuel](#).

***De son côté, le SSA s'engage à lui fournir de l'appui et des ressources (les délégué.e.s seront priorisé.e.s). Il est possible d'avoir plus d'un.e délégué.e par école.*

